

N°2023/49

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/11/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 24/11/2023

**OBJET : PROMESSE DE BAUX DANS LE
CADRE DE LA REPRISE DE L'ACTIVITE DE
M. YVES CARPENTIER PAR MME MARIE
TOUSSAINT-CARPENTIER**

L'an deux mille vingt-trois, le onze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicolas CAPY – Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire partage avec l'assemblée l'information d'une reprise de l'activité agricole de Monsieur Yves CRAPENTIER, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite, par Madame Marie TOUSSAINT-CARPENTIER.

Dans le cadre de cette reprise, Mme TOUSSAINT-CARPENTIER a pris attache de la commune pour solliciter la reprise des baux de M. CARPENTIER a une date prochaine mais restant à déterminer.

Dans l'attente, Mme TOUSSAINT-CARPENTIER demande à la collectivité la signature d'une promesse de bail rural, pièce nécessaire à la constitution de son dossier de reprise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :

- **APPROUVE** la signature d'une promesse de bail en faveur de Mme Marie TOUSSAINT-CARPENTIER pour les parcelles cadastrées ZK n°4 et ZK n°31 n°24 d'une contenance respective de 35 a 60 ca et 2 ha 70 a 60 ca.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/11/2023



Le Maire,

Henri DEJONGHE